

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 26 septembre 2017 Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 26 septembre 2017 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>	<p>ID : 0142217400860-20170926-D_2017_09_26_09-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 11 Délibération n°D_2017_09_26_09</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Patrick Falcoz à M. Alain Chamosset, M. Jean-Luc Barthod à M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>	

Objet : Budget principal M14 – Exercice 2017 - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2017 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2017 :

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

1641 – Emprunts en euros	+ 4 000.00 €
165 – Dépôts et cautionnements versés	+ 1 850.00 €
2121 - Plantations d'arbres	+ 2 000.00 €
21318 - Autres bâtiments publics	+ 10 000.00 €
2151 - Réseaux de voirie	+ 10 000.00 €
21533 – Réseaux câblés	- 150 032.30 €
2158 - Autres matériels & outillage	+ 2 500.00 €
2184 - Mobilier	+ 1 500.00 €

Total dépenses d'investissement - 118 182.30 €

Recettes d'investissement

1328 – Subventions d'investissement- Autres	- 118 182.30 €
---	----------------

Total recettes d'investissement - 118 182.30 €

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

60633 - Fournitures de voirie	- 17 850.00 €
6064 : Fournitures administratives	+ 1 500.00 €
615232 - Réseaux	+ 8 000.00 €
6182 - Documentation générale et Technique	+ 700.00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	+ 150.00 €
6226 - Honoraires	+ 2 000.00 €
6231 - Annonces et insertions	+ 500.00 €
6257 - Réceptions	+ 4 500.00 €

6261 - Frais d'affranchissement
 6411 - Personnel titulaire
 6413 - Personnel non titulaire
 6455 - Cotisations Assurances Personnel
 6458 - Cotisations autres organismes
 6475 - Médecine du travail
 66111 - Intérêts réglés à l'échéance
 6615 - Intérêts c/courants, dépôts
 678 - Autres charges exception.

+ 5 000.00 €
 + 150.00 €
 + 100.00 €
 + 100.00 €
 + 1 000.00 €
 + 500.00 €
 - 1 500.00 €
 + 0.00 €

Total dépenses de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à mains levées, autorise la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2017 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 03 OCT. 2017</p> <p>Et de la publication le : 03 OCT. 2017</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 03 OCT. 2017</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSE</p>
--	---